



MAIRIE de CHÂTEAUVIEUX

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 22 MAI 2025
PROCÈS VERBAL

Le jeudi 22 mai 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 16 mai par Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, s'est réuni sous sa présidence, à la Mairie.

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et excusées : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.
TEMPIER Nathalie qui a donné pouvoir à CORNAND Christine.

Quorum : 6

Christine CORNAND a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 19 mars 2025.
2. Choix d'un bureau d'études pour une révision allégée du P.L.U.
3. Centre de Gestion FPT : Participation à la consultation pour le marché des assurances risques statutaires.
4. Subventions aux associations :
 - L'A. Festiv'.
 - CHÂTEAUVIEUX Trail Nature.
 - ACCA (Chasse).
 - Amicale des sapeurs-pompiers de Gandière.
 - Relais Petite Enfance (La Baroulade).
 - Téléthon.
5. Questions diverses.

1) Approbation du PV du 19 mars 2025.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Choix d'un bureau d'études pour une révision allégée du P.L.U.

Monsieur le Maire donne la parole à Gilles SERRES, adjoint à l'urbanisme.

Monsieur le Maire se retire et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Gilles SERRES rappelle que la Commune entend procéder à la mise en œuvre d'une procédure de révision allégée de son PLU, approuvé le 28 novembre 2012, afin de régulariser deux situations de changement de zonage, faisant suite à un jugement de la Cour Administrative d'Appel de MARSEILLE.

Gilles SERRES rappelle que trois bureaux d'études ont été sollicités et que deux ont répondu.
Gilles SERRES présente les deux offres ainsi que leur analyse :
ALPICITÉ : 9 087,50 € HT
SCOP EURECAT : 3 725,00 € HT

Il est proposé de retenir le bureau SCOP EURECAT pour un montant de 3 725,00 € HT.

↓ *Délibération n° 12 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (10 pour).*

Monsieur le Maire rejoint la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence de la séance.

3) Centre de Gestion FPT : Participation à la consultation pour le marché des assurances risques statutaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Hautes-Alpes a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

La Commune chargera le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire à un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2026 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision. Le personnel concerné est celui affilié à la C.N.R.A.C.L. Les garanties seront : Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption. Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2026 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

Monsieur le Maire précise que toutes les collectivités du département sont affiliées au Centre de Gestion (sauf la ville de GAP) et que leur aide est importante dans la gestion du personnel des Communes.

↓ *Délibération n° 13 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

4) Subvention L'A. Festiv'.

Monsieur le Maire donne la parole à Michel TEXIER, premier adjoint.

Se retirent et ne prennent pas part au débat et au vote : Jean-Baptiste AILLAUD, Régine GONCALVES, Nadine PACALET et Julien MASSE.

Michel TEXIER rappelle que toutes les demandes de subventions ont été étudiées en amont.

Michel TEXIER, Adjoint, propose d'attribuer, pour 2025, une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association L'A. Festiv'.

↓ *Délibération n° 14 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (7 pour).*

Subvention Châteauvieux Trail Nature.

Reste retiré et ne prend pas part au débat et au vote : Jean-Baptiste AILLAUD.

Monsieur Michel TEXIER, Adjoint, propose d'attribuer, pour 2025, une subvention d'un montant de 2 000 euros, à l'association CHÂTEAUVIEUX Trail Nature.

✚ *Délibération n° 15 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (10 pour).*

Subvention A.C.C.A. (chasse).

Monsieur le Maire rejoint la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence de la séance.

Se retire et ne prend pas part au débat et au vote : Christian BOYER.

Monsieur le Maire propose d'attribuer, pour 2025, une subvention d'un montant de 950 euros à l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.).

✚ *Délibération n° 16 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (10 pour).*

Subvention Amicale des sapeurs-pompiers de Gandière.

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière. Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une restructuration au niveau des interventions des pompiers et que la Commune ne dépend plus seulement de Gandière, les sapeurs-pompiers de GAP / Patac interviennent jusqu'au village.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 100 euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gandière.

✚ *Délibération n° 17 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

Subvention Relais Petite Enfance (La Baroulade).

Monsieur le Maire rappelle que l'association ADMR gère le Relais Petite Enfance du territoire de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE. Le but du RPE est d'améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'Association ADMR – Relais Petite Enfance La Baroulade d'un montant de 410 euros pour l'année 2025.

✚ *Délibération n° 18 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

Don Téléthon.

Monsieur le Maire propose le versement d'un don de 300 euros en faveur de l'Association Française contre la Myopathie dans le cadre du Téléthon 2025. Monsieur le Maire rappelle que la Commune fait un don depuis fort longtemps.

✚ *Délibération n° 19 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

5) Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du fait que le docufiction « *Les Éclaireurs de la Résistance Haut-Alpine* », avec l'abbé Joseph RICHARD DUCHAMBLO, ancien curé de CHÂTEAUVIEUX comme narrateur, a été projeté au *Quattro* et a fait salle comble. Christophe ROSAVALLON, co-réalisateur, n'a pas oublié la Commune de CHÂTEAUVIEUX dans ses remerciements. Une diffusion de ce film, qui a reçu un financement de 1000€ de la part de la Commune, sera programmée dans la salle des fêtes du village.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de question, la séance est levée à 19 heures.


Le Maire

Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,


Christine CORNAND